



**KPMG Entreprises
Grenoble/Dauphiné**
51 chemin de la Taillat
38244 Meylan Cedex
France

Téléphone : +33 (0)4 76 90 80 80
Télécopie : +33 (0)4 76 41 10 76
Site internet : www.kpmg.fr

Kalray S.A.

***Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels***

Exercice clos le 31 décembre 2019

Kalray S.A.

180, avenue de l'Europe, 38330 Montbonnot-Saint-Martin

Ce rapport contient 29 pages

Référence : E1-1-1



**KPMG Entreprises
Grenoble/Dauphiné**
51 chemin de la Taillat
38244 Meylan Cedex
France

Téléphone : +33 (0)4 76 90 80 80
Télécopie : +33 (0)4 76 41 10 76
Site internet : www.kpmg.fr

Kalray S.A.

Siège social : 180, avenue de l'Europe, 38330 Montbonnot-Saint-Martin
Capital social : €.50.588.710

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de la société Kalray,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Kalray relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le directoire le 16 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les notes 3.3 « Recherche et développement – Travaux de recherche et développement réalisés en interne » et 4.2 « Immobilisations incorporelles » de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des frais de développement. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur actuelle et nous nous sommes assurés que les notes 3.3 « Recherche et développement – Travaux de recherche et développement réalisés en interne » et 4.2 « Immobilisations incorporelles » de l'annexe fournissent une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire arrêté le 16 avril 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Meylan, le 17 avril 2020

KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.



Jean-Marc Baumann
Associé

**I. ETATS FINANCIERS POUR LES EXERCICES CLOS LE 31 DECEMBRE 2019
ETABLIS SELON LE REFERENTIEL FRANCAIS**

Bilan

Bilan Actif

ACTIF (K€)	Notes	Exercice N au 31/12/2019			Exercice N-1 au 31/12/2018	Var N/N-1	
		Montants bruts	Amortissements et dépréciations	Montants Nets	Montants Nets	en K€	en%
Immobilisations incorporelles	4.2	69 713	52 778	16 935	14 217	2 718	19%
Frais de développement		61 565	48 995	12 570	2 670	9 900	371%
Logiciels		7 576	3 782	3 794	527	3 267	620%
Production en cours		571		571	11 020	-10 449	-95%
Immobilisations corporelles	4.3	14 187	9 514	4 673	1 713	2 960	173%
Installations techniques, mat & outil.		12 894	8 762	4 131	1 146	2 985	261%
Autres immo. Corporelles		1 294	751	542	567	-25	-4%
Immobilisations financières	4.4	4 257	3 551	706	484	222	46%
Participations (filiales)		94	94	0	0	0	
Créances rattachées à des participations		3 456	3 456	0	0	0	
Autres immo. Corporelles		706	0	706	484	222	46%
Total actif immobilisé (II)		88 157	65 842	22 315	16 414	5 900	36%
Stocks	4.6	303	63	240	216	24	11%
Avances et acomptes sur commandes		0		0	6	-6	-100%
Créances clients et comptes rattachés	4.8	762		762	316	446	141%
Autres créances (dont CIR et subventions)	4.9	1 783		1 783	4 249	-2 466	-58%
Disponibilités	4.10	15 706		15 706	28 752	-13 046	-45%
Total actif circulant		18 554	63	18 491	33 539	-15 048	-45%
Charges constatées d'avance	5.6	414		414	266	148	55%
Sous total (III)		18 968	63	18 905	33 805	-14 900	-44%
Total Actif		107 125	65 905	41 220	50 220	-9 000	-18%

Bilan Passif

PASSIF (K€)	Notes	Exercice N	Exercice N-1	Var N/N-1	
		au 31/12/2019	au 31/12/2018	en K€	en%
Capital social	4.11	45 279	45 269	11	0%
Primes d'émission	4.11	14 401	23 026	-8 624	-37%
Réserves	4.11	117	117	0	0%
Report à nouveau	4.11	-24 034	-24 034	0	0%
Résultat de l'exercice		-8 935	-8 709	-226	3%
Subventions d'investissement	4.12	2 624	2 783	-160	-6%
Total Capitaux Propres (I)		29 453	38 453	-8 999	-23%
Avances conditionnées	4.13	5 903	5 815	88	2%
Autres Fonds Propres (II)		5 903	5 815	88	2%
Dettes Financières					
Emprunts auprès d'établissements de crédit	4.14	775	457	318	70%
Dettes d'exploitation					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4.14	3 157	3 642	-485	-13%
Dettes fiscales et sociales	4.14	1 854	1 806	48	3%
Autres dettes	4.14	26	14	12	86%
Total dettes	4.15	5 812	5 919	-107	-2%
Produits constatés d'avance	4.16	52	33	19	-
Total Dettes + PCA (Total IV)		5 864	5 952	-89	-1%
Total Passif		41 220	50 220	-9 000	-18%

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT (K€)	Notes	Exercice 2019	Exercice 2018	Variation en K€	Variation en %
France		1 038	512	526	103%
Exportation		209	241	- 32	-13%
Chiffre d'affaires	5.1	1 247	753	494	66%
Production immobilisée		6 217	5 657	560	10%
Subvention d'exploitation		47	37	10	26%
Reprise sur dépréciations, provisions (et amortissements)		123	15	109	ns
Autres produits		41	24	16	66%
Autres produits	5.2	6 428	5 734	695	12%
Total produits d'exploitation		7 675	6 486	1 189	18%
Achats de marchandises		-312	-242	70	-29%
Variation de stock (marchandises)		56	9	47	ns
Achats de produits et autres approvisionnements		-	-4	4	100%
Autres achats et charges externes		-6 380	-5 203	1 177	-23%
Impôts et taxes		-127	-117	10	-9%
Salaires et traitements		-5 294	-4 230	1 064	-25%
Charges sociales		-2 344	-1 887	457	-24%
Dotations aux amortissements sur immobilisations	5.3	-5 737	-4 494	1 243	-28%
Dotations aux provisions et dépréciations		-125	-31	93	ns
Autres charges		-167	-158	9	-6%
Total charges d'exploitation		-20 431	-16 357	-4 074	25%
Résultat d'exploitation		-12 756	-9 871	2 885	-29%
Reprise sur dépréciations et provisions, transferts de charges		16	9	7	73%
Différences positives de change		35		35	ns
Produits financiers		51	9	42	466%
Dotations aux amortissements, dépréciations, et provisions		-490	-725	235	32%
Intérêts et charges assimilées		-32	-2 241	2 209	99%
Différences négatives de change		-13	-1	13	ns
Charges financières		-535	-2 966	-2 431	82%
Résultat financier	5.4	-484	-2 957	-2 473	84%
Résultat courant avant impôt		-13 240	-12 828	-411	3%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		3	9	5	-62%
Produits exceptionnels sur opérations en capital		1 954	1 645	310	19%
Reprise sur dépréciations et provisions, transferts de charges		68			
Produits exceptionnels		2 025	1 653	372	23%
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		-58	-26	32	-122%
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		-18	-111	92	83%
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		-60	-8	51	ns
Charges exceptionnelles		-136	-145	-9	-6%
Résultat exceptionnel	5.5	1 889	1 508	381	25%
Impôts sur les bénéfices	3.16	2 415	2 611	196	-7%
Total des produits		9 752	8 149	1 603	20%
Total des charges		-18 687	-16 858	-1 829	11%
Résultat		-8 935	-8 709	-226	-3%

II. II NOTES ANNEXES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 41 220 K€ et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 247 K€ et dégageant un déficit de 8 935 K€.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes des exercices clos le 31 décembre 2019. Les comptes ont été arrêtés par le Directoire en date du 16 avril 2020.

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

1.1. Faits marquants de l'exercice 2019

1.1.1 Des réalisations techniques structurantes

- La grande réalisation de l'année 2019 est la mise à disposition du processeur MPPA3, connu également sous le nom de Coolidge™. Il s'agit de la troisième génération de MPPA® («Massively Parallel Processor Array »), architecture unique et brevetée, conçue avec la technologie FinFET 16 nm du fondeur TSMC. La Tape-Out (étape qui matérialise l'achèvement de la phase de conception et le début du processus de fabrication) a été réalisée fin juillet 2019 et les premiers prototypes ont été reçus en novembre 2019. Les premières démonstrations du processeur ont été faites début janvier au CES de Las Vegas.
- Pour le marché des data centers, la société a finalisé sa solution NVMe-TCP qui a été lancée en août lors du sommet mondial FMS (Flash Memory Summit). NVMe-TCP est une évolution du standard NVMe-oF, qui permet l'utilisation des nouvelles générations de mémoires rapides (SSD) tout en facilitant l'intégration dans les data centers.
- En partenariat avec AUBASS CO., Ltd. (Japon), Kalray a annoncé le portage de la plateforme Adaptative AUBIST – une plateforme logicielle conforme aux spécifications « Adaptative AUTOSAR » sur le processeur MPPA®. Cette solution a d'ores et déjà été mise à disposition de plusieurs constructeurs automobiles de premier plan.

1.1.2 Des partenariats technologiques et commerciaux prestigieux qui accroissent la visibilité de la société

- En janvier 2019, lors du CES de Las Vegas, NXP Semiconductors, leader dans les technologies pour les nouvelles générations de véhicules, et Kalray ont annoncé une alliance stratégique visant à fournir une solution sûre et fiable pour les véhicules autonomes, en associant la puissance de calcul des processeurs Kalray à la capacité décisionnelle des processeurs NXP au sein de la solution Bluebox de NXP.
- Lors de l'Apollo Baidu Conference qui a eu lieu à Pékin en mai 2019, le chinois Baidu a confirmé la sélection de Kalray et de la plateforme MPPA® comme l'une des pierres d'angle de sa solution Apollo, destinée aux véhicules autonomes ;
- Kalray a annoncé, en juillet 2019 sa collaboration avec le japonais eSOL, un acteur important du marché de l'embarqué et notamment de l'automobile, qui développe des logiciels embarqués temps réel, qui intégreront le processeur MPPA® de Kalray.
- En octobre 2019, Kalray a annoncé un partenariat de distribution avec la société chinoise Intron Technology Holdings Limited qui distribuera les produits Kalray aux principaux équipementiers chinois ciblant la prochaine génération de solutions d'Intelligence Artificielle (« IA ») et de calculs haute performance.

- En novembre 2019, Kalray et 2CRSi, un des leaders dans la conception et la fabrication de serveurs hautes performances ont annoncé leur collaboration pour créer un nouveau type de serveurs composables, basés sur les cartes d'accélération et les processeurs intelligents de Kalray.

1.1.3 La poursuite des projets collaboratifs de R&D

Kalray participe de manière intensive à des projets de recherche collaboratifs. En 2019, ont été confirmés :

- ES3CAP[Embedded Smart Safe Secure Computing Autonomous Platform” : Kalray est chef de file pour ce projet qui fédère 11 partenaires industriels et académiques, dont Renault-Nissan-Mitsubishi et EasyMile pour l'automobile, Safran Electronics & Defense et MBDA pour l'avionique et la défense ainsi que des partenaires académiques de référence, le CEA et l'Inria. ES3CAP, doté d'un budget total de 22,2 M€ sur 3 ans sera financé à hauteur de 11,7 millions d'euros via le Programme d'Investissements d'Avenir, opéré par Bpifrance.
- EPI (« European Processor Initiative »). EPI, lancé officiellement en décembre 2018, a démarré en 2019. Il regroupe 26 entreprises et organisations issues de 10 pays européens, et est un élément de la stratégie européenne Exascale. Ce projet est financé dans le cadre du programme Horizon 2020 de l'Union Européenne

Kalray participe actuellement à 6 projets collaboratifs.

1.1.4 Le Renforcement des équipes de R&D et commerciales

La société a procédé à de nombreux recrutements au cours de l'année 2019 (9 recrutements nets en CDI), avec notamment des ingénieurs et managers pour la R&D, des ingénieurs vente et avant-vente et la création d'un poste de VP Opérations.

1.2. Evénements postérieurs à la clôture KALRAY

- Attribution d'actions gratuites

Le Directoire, lors de sa réunion du 20 janvier 2020, et sur autorisation du Conseil de surveillance, réuni le 16 janvier 2020, a fait usage de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte des actionnaires de la Société en date du 29 mai 2019 (20ème résolution) et a procédé à l'émission et à l'attribution gratuite de 134 299 actions au profit des membres du Directoire et de salariés de la société Kalray. Sur ces 134 299 actions, 105 599 ont été attribuées en échange de renonciation à l'exercice de 105 599 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise attribués précédemment.

Cette autorisation a pour objectif de renforcer la rétention du personnel clé de la Société tout en limitant l'effet dilutif pour les actionnaires. Ces actions gratuites seront définitivement acquises par tiers, le premier tiers à l'expiration d'une période de 1 an à compter de la date d'attribution par le Directoire, avec une période de conservation d'un an supplémentaire à compter de l'acquisition définitive, le deuxième tiers à l'expiration d'une période de 2 ans à compter de leur attribution par le Directoire, le troisième tiers à l'expiration d'une période de 3 ans à compter de leur attribution par le Directoire.

- Nomination d'un nouveau membre indépendant du conseil de surveillance

En Janvier 2020, Erwan Menard, expert mondial du stockage pour les marchés Cloud et Entreprises, qui dirige actuellement le portefeuille des solutions de modernisation de l'infrastructure et des applications de Google Cloud, a été nommé au conseil de surveillance de Kalray.

- Information COVID 19

La crise sanitaire liée à l'épidémie Covid-19 constitue un événement post clôture et, à ce titre, n'a pas d'impact sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Au 16 avril 2020, date d'arrêté des comptes, la société se trouve dans la situation suivante :

L'impact de l'épidémie de Covid-19 sur l'activité de recherche & développement de Kalray, qui est peu dépendante de fournisseurs, devrait être limité si bien que Kalray espère pouvoir tenir sa feuille de route de développement. Les équipes de développement sont opérationnelles grâce à la généralisation du télétravail, qui a été mise en place dès l'annonce du confinement en France, le lundi 16 mars. La Société n'a pas recours au chômage partiel à ce jour.

Pour autant, la situation sanitaire mondiale liée à l'épidémie de Covid-19 et les mesures de confinement mises en place dans de nombreux pays sont susceptibles de ralentir les cycles commerciaux, ce qui pourrait décaler le déploiement de certains projets sur lesquels travaille la Société. À ce stade, la Société est en cours d'évaluation de tous les impacts de cette crise sur son activité et ses prévisions financières. Elle y travaille en liaison avec ses partenaires, qui sont eux-mêmes en train d'évaluer l'impact de la crise sur leur propre activité.

Dans ce contexte, et même si la position de trésorerie de Kalray demeure solide (15,7 M€ au 31 décembre 2019, renforcée par l'investissement de NXP ci-dessous), la Société prend des précautions supplémentaires pour traverser cette période d'incertitude en limitant certains investissements et en sollicitant des emprunts bancaires dans le cadre des mesures de soutien mises en œuvre par le Gouvernement.

- Investissement stratégique de NXP dans la société

En date du 2 avril 2020, Kalray a annoncé la réalisation d'un investissement stratégique de 8 M€ en fonds propres de NXP Semiconductors N.V. pour le co-développement de solutions de conduite autonomes sûres, fiables et évolutives, combinant l'offre NXP pour l'automobile et le processeur intelligent MPPA® de Kalray.

L'investissement a été réalisé par l'émission réservée au bénéfice de NXP BV, société du groupe NXP, de 503.461 actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires de la Société. À la suite du règlement-livraison en date du 7 avril 2020 des Actions Nouvelles, le groupe NXP détient environ 9,95% du capital de Kalray et de ses droits de vote.

Cette transaction vise à renforcer le partenariat entre NXP et Kalray. Les fonds collectés seront utilisés à la fois pour financer les opérations et les investissements de Kalray requis pour la mise en œuvre du partenariat stratégique avec NXP, et pour financer la feuille de route de Kalray en matière de développements dans l'automobile et les systèmes embarqués.

1.3. Continuité d'exploitation

L'hypothèse de la continuité de l'exploitation a été retenue par le Directoire compte tenu des éléments suivants :

- La société est toujours dans une phase de pré-production, et son chiffre d'affaires reste limité à des projets d'évaluation et de qualification. Ceci explique la situation déficitaire historique de la société avec d'importantes dépenses de recherche et développement et de faibles revenus, qui ne suffisent pas encore à équilibrer l'exploitation.
- La trésorerie disponible au 31 décembre 2019 et les subventions prévues sur les projets de R&D permettent à la société de couvrir les besoins jusqu'à l'atteinte de l'équilibre opérationnel. Ces prévisions tiennent compte des échéances des emprunts et autres dettes de la société tels que détaillés en note 4.14 ci-dessous.

2. BASE DE PREPARATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Ils ont été arrêtés par le Directoire réuni le 16 avril 2020.

Les états financiers de la Société ont été établis en Euro. Tous les montants mentionnés dans la présente annexe aux états financiers sont libellés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

2.1. Référentiel comptable (PCG Art. 831-1/1)

Les comptes annuels sont établis conformément aux principes applicables en France.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du règlement ANC 2014-03 et de l'ensemble des règlements successifs relatifs à la réécriture du Plan Comptable Général applicable à la clôture de l'exercice.

2.2. Changement de méthode

Aucun changement de méthode n'a eu lieu sur l'exercice.

3. METHODES ET REGLES D'EVALUATION

Les principes et méthodes d'évaluation appliqués par la Société sont détaillés dans les paragraphes suivants.

3.1. Comptabilisation des frais d'augmentation de capital

La société comptabilise les frais d'augmentation de capital par imputation sur la prime d'émission.

3.2. Transactions libellées en devises

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. A chaque arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change de clôture en vigueur à cette même date.

Les pertes de change latentes sont comptabilisées en charges alors que les gains de change latents sont comptabilisés en écart de conversion Passif. Les gains et pertes de change rattachés à des opérations de nature commerciale et non financière sont comptabilisés respectivement en 756 et 656, conformément au règlement ANC 2015-02 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture.

Le chiffre d'affaires est principalement facturé en euros (5% du CA facturé en USD en 2019).

Certaines charges externes et investissements sont achetés en USD.

La société considère que son exposition est faible et n'a pas mis en place d'instruments de couverture du risque de change.

3.3. Recherche et développement – Travaux de recherche et développement réalisés en interne

La société applique la méthode préférentielle d'immobilisation de ses coûts de développement. Les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si les six critères suivants sont cumulativement remplis :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- intention de la Société d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
- capacité de celle-ci à utiliser ou à vendre cet actif incorporel,
- démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif. L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité,
- disponibilité de ressources techniques, financières et autres appropriées afin d'achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle, et
- capacité d'évaluation de façon fiable des dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.
- Compte tenu de leur nature, ces frais sont inscrits dans les comptes consolidés sur la ligne « immobilisations incorporelles ».

Les frais de développement des processeurs de 1^{ère} et 2^{ème} génération ont été amortis linéairement sur 2 ans.

Cependant, le processeur Coolidge, qui représente la 3^{ème} génération et est disponible depuis novembre 2019, est destiné à la production en volumes, sur plusieurs années. Il a donc été décidé d'amortir les frais de développement de Coolidge sur 3 ans, à compter de la date de mise à disposition des prototypes, ce qui correspond à sa durée d'utilisation minimale estimée.

Certains travaux réalisés en interne par la Société ne font l'objet d'aucune activation à la date de clôture, l'ensemble des critères mentionnés ci-dessus n'étant pas cumulativement réunis. Il s'agit des investigations préalables aux prochaines générations de produits (post Coolidge), et des projets subventionnés CARP (Contrôle et automatisation de services réseaux programmables), Montblanc2020, et EPI.

Conformément au règlement ANC n°2015-06 la valeur comptable des frais de développement est testée dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Pour apprécier la présence d'un indice de perte de valeur, la Société considère des indices externes et internes tels que des changements de technologie, un arrêt d'activité ou une baisse sensible du niveau des flux futurs de trésorerie générés par la société.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est réalisé en comparant la valeur nette comptable de l'actif, à sa valeur recouvrable qui correspond à la plus élevée des deux valeurs suivantes : la juste valeur diminuée du coût de sortie ou la valeur d'utilité. Si la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable, une perte de valeur est comptabilisée. Le cas échéant, en pratique, les tests de dépréciation sont effectués par rapport à la valeur d'utilité correspondant à la valeur actualisée des flux de trésorerie estimés provenant de l'utilisation de l'actif.

Les flux futurs de trésorerie sont issus du plan d'affaires établi et validé par la Direction.

3.4. Autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent principalement des licences acquises de propriété intellectuelle, des logiciels, des dépenses de développements spécifiques effectués par des tiers ainsi que des marques.

Les autres immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué le cas échéant des amortissements et des pertes de valeur cumulés.

Elles sont amorties linéairement en fonction de leur durée d'utilité, entre 2 et 10 ans (pour les marques).

3.5. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée. Les valeurs résiduelles ne sont pas prises en compte, leur impact étant non significatif. Les durées d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes :

Masques de fabrication des processeurs :

Les masques des processeurs de 1ère et 2ème génération ont été amortis linéairement sur 2 ans. Cependant, les masques du processeur Coolidge, acquis en 2019, et destinés à la production en volumes, sur plusieurs années, sont amortis, comme les frais de développement de Coolidge, sur 3 ans, à compter de la date de mise à disposition des prototypes.

Matériel informatique : de 3 à 5 ans

Mobilier de bureau : 10 ans

Installations générales, agencements, aménagements divers : 10 ans

3.6. Immobilisations financières

Ce poste est constitué :

- Des titres et créances rattachés aux participations (voir note en 4.5)
- Des retenues de garantie liées au préfinancement du Crédit Impôt Recherche.
- De dépôts et cautionnements versés.
- D'un contrat de liquidité souscrit en Juillet 2018

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix auquel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré. Les titres immobilisés ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

3.7. Contrats de crédit-bail

La société a ponctuellement recours à des contrats de crédit-bail concernant du matériel informatique (un seul contrat en cours, voir note en 6.4).

3.8. Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition.

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient, des marchandises, des encours de production et des produits finis.

Les stocks ont été, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour dépréciation pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêt des comptes, dans le cas où cette dernière est inférieure à la valeur nette comptable.

3.9. Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale (coût historique). Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour les ramener à leur valeur nette de réalisation estimée.

Les provisions pour dépréciations des créances clients sont déterminées sur la base :

- Des risques constatés sur les clients, en contentieux, en règlement judiciaire et en liquidation judiciaire (comptabilisation en dépréciation).
- D'une analyse au cas par cas de la situation de chaque client, couplée à la situation des pays concernés

3.10. Provisions et passifs éventuels

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers, dans la mesure où elle peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources pour le Groupe.

Un passif éventuel est :

- soit une obligation potentielle de l'entité à l'égard d'un tiers résultant d'événements dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ;
- soit une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

3.11. Engagements de retraite

L'engagement de retraite supporté par la Société est constitué par les indemnités de fin de carrière (IFC) du personnel de l'entité, la législation prévoyant que des indemnités soient versées aux salariés au moment de leur départ en retraite, en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite.

Les hypothèses de calcul retenues en matière d'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

- Application de la convention collective de la Métallurgie ;
- départ à la retraite à l'âge de 65 ans
- turnover démissions : non cadres = 1,67%, cadres = 6,40%
- taux de revalorisation des salaires : 2%
- taux d'actualisation : 0,76% (taux moyen des obligations d'Etat)

La Société n'externalise pas le financement de ses engagements de retraite.

Aucune provision n'a été comptabilisée à ce titre à la clôture.

3.12. Emprunts et dettes financières

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. Les frais d'émission des emprunts sont immédiatement pris en charge.

Les intérêts courus sont comptabilisés au passif, au taux d'intérêt prévu dans le contrat.

Les emprunts obligataires convertibles sont enregistrés au passif du bilan dans la rubrique Emprunts et dettes financières pour le montant de l'emprunt émis, diminué des amortissements constatés.

Les frais relatifs à l'émission des emprunts obligataires convertibles sont enregistrés en charges sur l'exercice de l'émission.

Les primes de non conversion sont comptabilisées sous forme de Provision pour risques (à caractère financier) dès lors qu'il devient probable qu'un remboursement sera effectué. Dans le cas contraire, elles sont inscrites en Engagements hors bilan

Les avances et garanties reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche et développement du Groupe, dont les remboursements sont conditionnels, sont présentées en dettes financières. En cas de constat d'échec prononcé, l'abandon de créance consenti est enregistré en subvention dans le compte de résultat.

3.13. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires comprend la vente de biens, de marchandises, de services, de licences et de support.

La société est « fabless », elle ne fabrique pas elle-même ses produits (processeurs, cartes électroniques, stations de développement) mais les conçoit et les fait fabriquer par des tiers.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lors du transfert des risques et avantages significatifs liés à la propriété à l'acheteur, ce qui correspond généralement à la date du transfert de propriété du produit ou la réalisation du service.

Pour les licences avec services de développement associés, tout comme pour les contrats de support et services, la méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires à l'avancement est retenue. Elle consiste à enregistrer le résultat, au fur et à mesure de l'avancement des travaux. La méthode de l'avancement n'est appliquée que lorsque les critères suivants sont respectés :

- Prestation acceptée par le cocontractant,

- Réalisation de la prestation certaine,
- Possibilité d'évaluer le bénéfice global de l'opération, avec une sécurité suffisante, au moyen de documents comptables prévisionnels

Au bilan, sont reconnus les créances clients, les factures à établir, les produits constatés d'avance, les avances.

Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée indépendamment de l'avancement du contrat, en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, dans la mesure où ils sont probables et peuvent être évalués de façon fiable. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan.

Aucune provision n'a été comptabilisée à ce titre à la clôture.

3.14. Résultat financier

Le résultat financier est principalement composé des intérêts d'emprunts auprès d'un établissement financier, des intérêts du préfinancement du CIR et du complément de dépréciation des avances faites à la filiale Kalray Inc, pour 490 K€ (725 K€ en 2018).

3.15. Résultat exceptionnel

Les produits exceptionnels sont constitués des subventions d'investissements, d'une reprise de provision sur une subvention, et de plus-value sur le rachat d'actions propres au titre du contrat de liquidité. Les charges exceptionnelles comprennent les moins-values sur les rachats d'actions propres au titre du contrat de liquidité.

3.16. Impôts sur les bénéfices

Il s'agit des crédits d'impôts et principalement du CIR (Crédit d'Impôt Recherche). Le CIR s'élève à 2 415 K€ pour l'exercice 2019 (2611 K€ pour l'exercice 2018).

4. NOTES ET INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LE BILAN

4.1 Etats des Immobilisations et Amortissements

ETATS DES IMMOBILISATIONS (en K€)	Valeur brute au 31 décembre 2018	Augmentations		Diminutions		Valeur brute au 31 décembre 2019
		Poste à Poste	Acquisitions	Poste à Poste	Cessions	
Frais d'établissements et de développement TOTAL	47 875	7 742	5 948	-	-	61 565
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	14 584	3 278	1 306	11 020	-	8 148
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	8 900	-	3 994	-	-	12 893
Installations générales agencements aménagements divers	235	-	33	-	-	268
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	892	-	134	-	-	1 026
	-	-	-	-	-	-
TOTAL	10 027	11 020	4 160	-	-	14 187
Autres participations	3 061	-	490	-	-	3 551
Prêts, autres immobilisations financières	508	-	277	-	79	706
TOTAL	3 569	-	767	-	79	4 257
TOTAL GENERAL	76 055	11 020	12 181	11 020	79	88 157

ETATS DES AMORTISSEMENTS (k€)	Montant au 31 décembre 2018	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant au 31 décembre 2019
Frais établissement recherche développem TOTAL	45 204	3 791	-	48 995
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	3 037	746	-	3 782
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	7 754	1 008	-	8 762
Installations générales agencements aménagements divers	29	26	-	55
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	531	166	-	697
TOTAL	8 314	1 200	-	9 514
TOTAL GENERAL	56 555	5 737	-	62 292

4.2 Immobilisations incorporelles

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES BRUTES (K€)	Frais de recherche et développement	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Immo. En cours & avances	Total brut
Valeur au 31 décembre 2018	47 875	3 431	132	11 020	62 458
Augmentations de l'exercice	5 948	620	115	571	7 255
Diminutions de l'exercice	-	-	-	-	-
Transferts	7 742	3 233	45	-11 020	0
Valeur au 31 décembre 2019	61 565	7 284	292	571	69 713

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (K€)	Frais de recherche et développement	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Immo. En cours & avances	Total amortissements
Valeur au 31 décembre 2018	45 204	2 986	50	-	48 240
Dotations de l'exercice	3 791	676	70	-	4 537
Valeur au 31 décembre 2019	48 995	3 662	120	-	52 777

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES (K€)	Frais de recherche et développement	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Immo. En cours & avances	Total net
Au 31 décembre 2018	2 670	445	83	11 020	14 218
Au 31 décembre 2019	12 570	3 622	172	571	16 935

Au 31 décembre 2019, les immobilisations en cours (571 K€) concernent :

- le projet Coolidge Respin, qui est une version légèrement modifiée de Coolidge :
 - 269 K€ au titre de frais de développements internes
 - 264 K€ au titre de sous-traitance externe (IP),
- et 38 K€ concernant le design en cours de nouvelles cartes

Les immobilisations en cours au 31/12/2019, qui concernaient le projet Coolidge, ont été transférées dans les autres postes d'immobilisations incorporelles. Leur amortissement a commencé au 01/11/2019.

La valeur nette comptable des immobilisations incorporelles (frais de développement, licences et autres immobilisations incorporelles, y compris les immobilisations en cours) de la Société, soit 16 935 k€ au 31 décembre 2019 se décompose comme suit :

Coolidge :	16 177 K€
Coolidge Respin	533 K€
Autres immobilisations incorporelles :	225 K€

A noter que les frais de développement liés au processeur Bostan sont totalement amortis au 31/12/2019.

La Société réalise un test de dépréciation des frais de développement immobilisés sur la base de l'estimation des cash flows futurs actualisés. Ce test porte sur les projets Coolidge et Coolidge Respin : frais de développements internes, licences et autres immobilisations incorporelles (comptabilisés en immobilisations incorporelles), et jeux de masques (comptabilisés en immobilisations corporelles).

Les valeurs nettes comptables des immobilisations incorporelles et des jeux de masques comptabilisés en immobilisations corporelles sont cohérentes avec la valorisation faite par actualisation des cash flows futurs estimés, sur la base d'un business plan qui couvre la durée d'utilisation de ces produits.

Le taux d'actualisation retenu au 31 décembre 2019 pour actualiser les flux futurs de trésorerie s'élève à 14,58 % et a été calculé sur la base des principales hypothèses suivantes :

- Taux sans risque de 0.78 %
- Prime de risque du marché de 7,90%
- Prime de risque spécifique (risque de taille sur base EBIT) de 5,9%
- Bêta sectoriel de 1,09

(source: CCEF)

Le test de dépréciation réalisé au 31 décembre 2019 n'a pas donné lieu à la constatation d'une provision pour dépréciation.

4.3 Immobilisations corporelles

IMMOBILISATIONS CORPORELLES BRUTES (K€)	Instal. Techn., mat. & Out.	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeur au 31/12/2018	8 900	1 127	10 027
Augmentations de l'exercice	3 994	167	4 160
Diminutions de l'exercice			-
Valeur au 31/12/2019	12 893	1 293	14 187

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (K€)	Instal. Techn., mat. & Out.	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeur au 31/12/2018	7 754	560	8 314
Dotations de l'exercice	1 008	191	1 200
Diminution de l'exercice			-
Valeur au 31/12/2019	8 762	752	9 514

IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES (K€)	Instal. Techn., mat. & Out.	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeur au 31 décembre 2018	1 146	567	1 712
Valeur au 31 décembre 2019	4 131	542	4 673

Au 31 décembre 2019, les immobilisations corporelles (nettes) sont composées de :

- Installations et outillage (4 131 K€) incluant
 - Le jeu de masques Coolidge pour 3 323 K€, amorti à compter de sa date d'acquisition en novembre 2019. (valeur brute de 3 475 K€)
 - Et le matériel R&D (oscilloscopes, serveurs, cartes de développement) pour 808 K€

Le jeu de masques Bostan, acquis sur l'exercice 2017, est totalement amorti à la fin de l'exercice 2019.

- Autres immobilisations corporelles (542 K€) incluant
 - du matériel informatique pour 297 K€
 - des agencements pour 213 K€, essentiellement liés à l'installation dans les nouveaux locaux en 2017
 - et du mobilier de bureau pour 32 K€.

4.4 Immobilisations financières

IMMOBILISATIONS FINANCIERES BRUTES (K€)	Titres de participation	Créances liées à des participations	Retenues de garantie	Dépôts et cautionnements	Contrat de liquidité	Total brut
Valeur au 31 décembre 2018	94	2 967	213	56	239	3 570
Augmentations de l'exercice		490	156	4	117	766
Diminutions de l'exercice		-		-19	-60	-79
Valeur au 31 décembre 2019	94	3 456	370	41	296	4 257

PROVISIONS IMMOBILISATIONS FINANCIERES (K€)	Titres de participation	Créances liées à des participations	Retenues de garantie	Dépôts et cautionnements	Contrat de liquidité	Total amortissements
Valeur au 31 décembre 2018	94	2 967	-	16	8	3 085
Dotations de l'exercice		490				490
Reprise de l'exercice				-16	-8	-24
Valeur au 31 décembre 2019	94	3 456	-	0	-	3 551

IMMOBILISATIONS FINANCIERES NETTES (K€)	Titres de participation	Créances liées à des participations	Retenues de garantie	Dépôts et cautionnements	Contrat de liquidité	Total net
Au 31 décembre 2018	0	-	213	40	231	485
Au 31 décembre 2019	0	-	370	40	296	706

L'augmentation des immobilisations financières de 2019, soit 766 K€, correspond :

- à l'avance de trésorerie faite à la filiale américaine à hauteur de 490 K€
- aux retenues de garantie suite à la mise en place du préfinancement du CIR 2019 pour 156 K€
- à l'augmentation du dépôt de garantie suite à la prise de nouveaux locaux pour 4 K€
- aux plus-values constatées dans le cadre du contrat de liquidité pour 117 K€

Les diminutions de 2019, soit 79 K€ concernent :

- la renonciation à des remboursements de dépôts de garantie (19 k€)
- et les moins-values constatées dans le cadre du contrat de liquidité (60 K€).

Le contrat de liquidité au 31/12/2019 (296 k€ net) se compose de :

- 6 744 titres détenus, pour une valeur de 102 k€
- Une trésorerie disponible auprès de la société de bourse de 194 K€

L'ensemble des mouvements d'actions sur l'exercice liés au contrat de liquidité représente 2 101 K€ d'acquisitions et 1 905 K€ de cessions.

4.5 Liste des filiales et participations

(code du commerce Art L 233-15; PCG Art 831-3 et 832-13)

FILIALES ET PARTICIPATIONS (K€)	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prets et avances consentis et non remboursés	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette				
A. Renseignements détaillés									
- Filiales détenues à + de 50%	94	-367	100	94	0	249	0	0	n/a
- KALRAY JAPAN KK									
- KALRAYINC	1	-3 210	100	1	0	3 208	86	-569	n/a
- Participations détenues entre 10 et 50 %									
B. Renseignements globaux									
- Filiales non reprises en A									
- Participations non reprises en A									

La valeur comptable nette des titres de participation de la filiale KALRAY JAPON est de 0 euro compte tenu de la dépréciation des titres à 100%.

La créance rattachée à la participation de la filiale KALRAY JAPON, de 249 K€, est dépréciée à 100%.

La valeur comptable nette des titres de participation de la filiale KALRAY Inc est de 0 euros compte tenu de la dépréciation des titres à 100%.

La créance rattachée à la participation de la filiale KALRAY INC, de 3 208 K€, est dépréciée à 100%.

4.6 Stocks

STOCKS (K€)	Montant au 31 décembre 2019	Montant au 31 décembre 2018
Stocks de produits et marchandises	303	248
Valeurs brutes	303	248
Provisions pour dépréciations	-63	-31
Valeurs nettes	240	217

Les stocks sont essentiellement composés de cartes électroniques et de processeurs non encore intégrés. La provision pour dépréciation concerne des cartes dont la commercialisation n'est plus prioritaire car une nouvelle version lui est préférée.

4.7 Provisions

PROVISIONS POUR DEPRECIATION (K€)	Montant au 31 décembre 2018	Augmentations Dotations	Diminutions		Montant au 31 décembre 2019
			Montants utilisés	Montants non utilisés	
Sur titres de participation	94	-	-	-	94
Sur autres immobilisations financières	2 991	491	16	10	3 456
Sur stocks et en cours	31	125	-	94	63
TOTAL	3 117	616	16	103	3 613
TOTAL GENERAL	3 117	616	16	103	3 613
Dont dotations et reprises	-	-	-	-	-
d'exploitation	-	125	-	94	-
financières	-	490	16	-	-
exceptionnelles	-	2	-	10	-

L'augmentation des provisions sur autres immobilisations financières concerne les créances liées à Kalray Inc ; la diminution provient du renoncement aux remboursements de dépôts de garantie et de la reprise de la provision concernant le contrat de liquidité.

Provisions pour risques et charges

La Société n'a pas constitué de provisions pour risques. Il existe un litige en cours avec un prospect belge. Cependant la Société considère qu'en l'état des informations disponibles et des avancées sur le plan judiciaire, il n'est pas probable qu'il y aura une sortie de ressource à l'avenir en lien avec cette affaire.

4.8 Créances clients

Les créances clients, soit 762 K€, sont toutes recouvrables à moins d'un an. Il n'y a pas eu de constitution d'une provision.

4.9 Autres créances

AUTRES CREANCES (K€)	Montant brut au 31 décembre 2018	Montant brut au 31 décembre 2019	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2		-	
Etat - Crédit d'impôt Recherche	2 611		-	
CIR - Préfinancement CIR (net)		821	821	
Etat - Crédit d'impôt compétitivité emploi	32		-	
Taxe sur la valeur ajoutée	376	282	282	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	7		-	
Subventions à recevoir	1 119	652	652	
Débiteurs divers	103	28	28	
TOTAL	4 249	1 783	1 783	-

Au titre de l'exercice 2019, le CIR s'élève à 2415 K€ et a été préfinancé à hauteur de 1 594 K€, soit une créance nette de 821 K€.

4.10 Disponibilités

La trésorerie nette est constituée de comptes bancaires courants.

Au 31 décembre 2019 : 15 706 K€

4.11 Capital Social

4.11.1 Tableau de variation des capitaux propres

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (K€)	Capital	Primes d'émission	Réserves	Report à nouveau	Résultat	Subventions d'investissement	Capitaux propres TOTAL
Situation au 31 décembre 2018	45 269	23 026	117	-24 034	-8 709	2 783	38 452
Affectation du résultat 2018		-8 709			8 709		-
Résultat net					-8 935		-8 935
Augmentation de capital	11	2					13
Imputation frais primes d'émission		-					-
Acquisition on cession de titres d'autocontrôle							-
Exercices BSPCE/BSA non encore enregistrés		84					84
Autres variations						-160	-160
Situation au 31 décembre 2019	45 280	14 403	117	-24 034	-8 935	2 623	29 453

4.11.2 Capital émis

Au 31 décembre 2019, le capital social est composé de 4 527 940 actions d'une valeur nominale de 10 euros. Les augmentations de capital constatées sur l'exercice 2019 résultent de l'exercice de BSA et BSPCE sur la période ayant donné lieu à l'émission de 1 050 actions d'une valeur nominale de 10 euros.

A noter que la constatation des dernières augmentations de capital n'a pas été effectuée au 31/12/19, soit 9 100 actions supplémentaires.

La société détient également 6 744 actions propres dans le cadre du contrat de liquidité.

4.11.3 Capital potentiel KALRAY

La Société a procédé à l'attribution de plusieurs plans de BSA et de BSPCE.

9100 BSA et BSPCE ont été exercés en 2019, pour la souscription de 9 100 actions supplémentaires. L'augmentation de capital correspondante n'a pas été constatée au 31/12/19.

Au 31 décembre 2019, les 47 530 BSA et les 408 739 BSPCE en cours de validité permettent de souscrire 456 269 actions nouvelles.

La dilution résultant des options attribuées/exercées est de **465 369** actions potentielles.

Au 31/12/2019, il reste également 144 835 BSA/BSPCE/actions gratuites à attribuer, reliquat de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte des actionnaires de la Société en date du 29 mai 2019 (20ème résolution).

	BSPCE 1 -2014 A	BSPCE 1 -2014 B	BSPCE-2 2014	BSPCE 2015 A	BSPCE 2-2014 B	BSPCE 2015 B	BSPCE 2017- A	BSPCE 2017- B	BSPCE 2019	BSPCE 2019-2	TOTAL
Date d'assemblée	20-mars-14	20-mars-14	2-déc-14	30-nov-15	2-déc-14	30-nov-15	12-mai-17	12-mai-17	14-mai-18	29-mai-19	
Date de la décision d'attribution par le directoire	21-oct-14	21-oct-14	30-déc-15	30-déc-15	28-avr-16	28-avr-16	8-sept-17	27-avr-18	17-janv-19	11-juil-19	
Nombre maximum de BSPCE autorisés	113 500	113 500	24 515	86 000	24 515	86 000	124 700	124 700	281 000	152 835	
Nombre de BSPCE émis	46 950	42 255	3 771	56 592	2 000	6 592	103 400	500	179 165	8 000	449 225
Point de départ d'exercice des BSPCE	22-oct-15	22-oct-15	31-déc-16	31-déc-16	29-avr-17	29-avr-16	9-sept-18	28-avr-19	18-janv-20	12-juil-20	
Date d'expiration des BSPCE	20-oct-24	20-oct-24	29-déc-25	29-déc-25	27-avr-26	27-avr-26	7-sept-27	26-avr-28	17-janv-29	10-juil-29	
Prix d'exercice des BSPCE	10,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €	14,00 €	14,00 €	12,61 €	16,76 €	
Modalités d'exercice	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(2)	(3)	
Nombre cumulé de BSPCE exercés au 31 décembre 2019	5 700	0	0	400	0	0	3 050	0	0	0	9 150
Nombre cumulé de BSPCE caducs ou annulés au 31 décembre 2019	13 800	0	21	15 965	0	0	650	0	900	0	31 336
Nombre de BSPCE restant en circulation au 31 décembre 2018	34 200	42 255	3 750	40 629	2 000	6 592	100 000	500	0	0	229 926
Nombre de BSPCE restant en circulation au 31 décembre 2019	27 450	42 255	3 750	40 227	2 000	6 592	99 700	500	178 265	8 000	408 739
Nbre total d'actions pouvant résulter de l'exercice des BSPCE au 31/12/2019	27 450	42 255	3 750	40 227	2 000	6 592	99 700	500	178 265	8 000	408 739

(1) En raison de la clause d'accélération en cas d'introduction en bourse qui figurait dans les plans d'attribution, les BSPCE 2014, BSPCE 2015 et BSPCE 2017 A sont tous exerçables au 31/12/2019

(2) Les BSPCE 2019 sont exerçables par quart, respectivement à partir du 18 janvier 2020, 18 janvier 2021, 18 janvier 2022, 18 janvier 2023

(3) Les BSPCE 2019-2 sont exerçables par quart, respectivement à partir du 12 juillet 2020, 12 juillet 2021, 12 juillet 2022, 12 juillet 2023

	BSA 2014	BSA 2015 A	BSA 2015 B	BSA 2017-A	BSA 2017-B	BSA 2019	TOTAL
Date d'assemblée ayant délégué la compétence d'émettre et d'attribuer les BSA	20-mars-14	30-nov-15	30-nov-15	12-mai-17	12-mai-17	14-mai-18	
Date de la décision d'attribution par le directoire	21-oct-14	30-déc-15	21-oct-16	8-sept-17	27-avr-18	17-janv-19	
Nombre maximum de BSA autorisés	113 500	86 000	86 000	124 700	124 700	281 000	
Nombre de BSA émis	18 780	12 151	10 500	13 500	7 300	4 000	66 231
Nombre total d'actions pouvant être souscrites (à la date d'attribution)	18 780	12 151	10 500	13 500	7 300	4 000	
Prix d'acquisition des BSA	0,01 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,40 €	1,26 €	
Point de départ d'exercice des BSA	21-oct-15	29-déc-16	21-oct-17	8-sept-18	27-avr-19	17-janv-20	
Date d'expiration des BSA	20-oct-24	29-déc-25	29-déc-25	7-oct-27	26-avr-28	16-janv-29	
Prix d'exercice des BSA	10,00 €	10,00 €	10,00 €	14,00 €	14,00 €	12,61 €	
Modalités d'exercice	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(2)	
Nombre cumulé de BSA exercés au 31/12/2019	8 750	4 050	3 400	0	0	0	16 200
Nombre cumulé de BSA caducs ou annulés au 31/12/2019	0	1	1 000	1 500	0	0	2 501
BSA en circulation au 31/12/2018	10 030	8 101	10 500	13 500	7 300	0	
BSA restant en circulation au 31/12/2019	10 030	8 100	6 100	12 000	7 300	4 000	47 530
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 31/12/2019	10 030	8 100	6 100	12 000	7 300	4 000	47 530
	ok	ok	ok	ok (1)	ok	ok	

(1) Les BSA 2014, 2015 A et B, 2017 A et B sont tous exerçables au 31/12/2019

(2) Les BSA 2019 sont exerçables par quart, respectivement à partir du 18 janvier 2020, 18 janvier 2021, 18 janvier 2022, 18 janvier 2023

4.12 Subventions d'investissements

Les subventions d'investissement représentent un montant brut de 13 359 K€ (comptes 131) et un montant cumulé porté au compte de résultat de 10 735 K€, soit un total net de 2 624 K€.

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS (K€)	Valeur au 31 décembre 2019	Valeur au 31 décembre 2018
Subventions d'investissements cumulées	13 359	12 304
Subventions cumulées portées au compte de resultat	-10 735	-9 521
TOTAL	2 624	2 783

4.13 Avances conditionnées

Remboursements 2019 et situation au 31 décembre 2019 :

	Projet Sacha	Projet Prometheus	Projet HIP3G	Projet ES3CAP	TOTAL
Bilan- Dette au 31 décembre 2018	525	3 811	1 479		5 815
+ encaissements				517	517
- remboursements	- 140	- 34	- 255		- 429
Bilan- Dette au 31 décembre 2019	385	3 777	1 224	517	5 903

Echéancier de remboursements, sous réserve d'atteinte des objectifs de chiffre d'affaires :

AVANCES CONDITIONNEES (K€)	Solde au 31 décembre 2018	Solde au 31 décembre 2019	Remboursement prévu 2020	Remboursement prévu en 2021	Remboursement prévu en 2022	Remboursement prévu en 2023	Remboursement 2024 et après
SACHA I	525	385	140	140	105		
SACHA II	-	-	-	-	-		
PROMETHEUS	3 811	3 777	875	1 077	1 825		
HIP3G	1 479	1 224	340	425	459		
ES3CAP		517			81	202	235
Avances conditionnées	5 815	5 903	1 355	1 642	2 470	202	235

L'échéancier de Sacha I est déterminé dans le plan de continuation.

L'échéancier de Prometheus est un échéancier prévisionnel, défini en 2017 sur la base de prévisions de chiffre d'affaires. Cet échéancier est en cours de modification.

L'échéancier de HIP3G est un échéancier défini dans la convention, conditionné à l'atteinte d'un certain niveau de chiffre d'affaires.

L'échéancier ES3CAP est défini dans la convention.

4.14 Dettes d'exploitation, emprunts et dettes financières

ETATS DES DETTES (K€)	Montant brut au 31 décembre 2018	Montant brut au 31 décembre 2019	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	457	775	246	529	-
Avance en compte courant	-	-		-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	3 642	3 157	2 479	678	-
Personnel et comptes rattachés	300	489	489	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	975	897	730	167	-
Taxe sur la valeur ajoutée	60	89	47	42	-
Autres impôts taxes et assimilés	471	378	378	0	-
Autres dettes	14	26	14	12	-
TOTAL	5 920	5 812	4 384	1 428	-
Emprunts remboursés en cours d'exercice	91	151			

La dette bancaire est constituée d'un prêt accordé par le CIC en juin 2019 (montant brut de 500 K€ sur une durée de 48 mois) et d'une partie du plan de continuation en vigueur depuis juillet 2014 et qui doit s'achever en mars 2022. Ce dernier ne porte pas d'intérêt.

Une partie des dettes d'exploitation fait partie du plan de continuation, remboursable jusqu'en 2022, pour un total de 604 K€ au 31 décembre 2019, soit dettes sociales et fiscales 329 K€, dettes fournisseurs 275 K€.

Par ailleurs, les dettes fournisseurs au 31 décembre 2019 comportent une dette envers le CEA, pour un montant de 1 131 K€ qui fait l'objet d'un accord de remboursement étalé jusqu'en 2022.

4.15 Echancier des emprunts, dettes financières et dettes d'exploitation

DETTES (K€)	Au 31 décembre 2018	Au 31 décembre 2019	échéance 2020	échéance 2021	échéance 2022	échéance 2023	2024 et après
Avances conditionnées (hors plan)	5 290	5 518	1 215	1 502	2 365	202	235
Emprunts établissements de crédit (hors plan)		440	125	125	125	65	
Plan de continuation	1 806	1 326	481	481	363		
<i>dont avances remboursables</i>	<i>525</i>	<i>385</i>	<i>140</i>	<i>140</i>	<i>105</i>	-	
<i>dont Emprunts établissements de crédit</i>	<i>457</i>	<i>336</i>	<i>121</i>	<i>121</i>	<i>94</i>	-	
<i>dont dettes fiscales et sociales</i>	<i>449</i>	<i>330</i>	<i>120</i>	<i>120</i>	<i>89</i>		
<i>dont dette fournisseurs</i>	<i>375</i>	<i>275</i>	<i>100</i>	<i>100</i>	<i>75</i>		
Dettes fournisseur CEA	1 633	1 131	628	408	95		
Autres dettes fournisseurs courantes	1 563	1 722	1 722				
Autres dettes sociales et fiscales courantes	911	1 231	1 231				
Subventions perçues d'avance	472	341	341				
Emprunts et dettes financières	11 675	11 709	5 743	2 516	2 948	267	235

4.16 Produits à recevoir- Charges à payer- Charges et Produits constatés d'avance

Produits à recevoir	au 31 décembre 2019
Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	652
Total	652

Charges à payer	au 31 décembre 2019
Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	328
Dettes fiscales et sociales	766
Total	1 093

Charges et produits constatés d'avance	au 31 décembre 2019
Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	414
Total	414
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	52
Total	52

Les produits constatés d'avance concernent le chiffre d'affaires. Il s'agit de factures de 2019 de prestations de support pour l'année 2020, ainsi que des modules de cartes qui seront livrés en 2020.

5. NOTES ET INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 Chiffre d'affaires

CHIFFRE D'AFFAIRES (K€)	Exercice 2019	
Ventes de biens et marchandises	282	23%
Production vendue de services	965	77%
Chiffre d'affaires	1 247	100%

Les ventes de marchandises et biens consistent en la vente de cartes et stations de développement, conçus par la Société et fabriqués en petites séries par des sous-traitants.

Les produits de la Société ne génèrent pas encore des ventes en volumes. Les revenus correspondent à des revenus réalisés avec des clients auprès desquels les produits sont en phase d'évaluation ou de qualification.

La ventilation par zone géographique est la suivante :

CHIFFRE D'AFFAIRES (K€)	Exercice 2019	
France	1 038	83%
Etats Unis	85	7%
Autres pays	124	10%
Chiffre d'affaires	1 247	100%

5.2 Autres produits

AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION (K€)	Exercice 2019	
Production immobilisée	6 217	96,7%
Subventions d'exploitation	47	0,7%
Reprise dotations pour dépréciation des stocks	94	1,5%
Transfert de charges	30	0,5%
Autres produits	41	0,6%
Total :	6 428	100%

Pour l'exercice 2019, la production immobilisée concerne :

- le projet BOSTAN, pour 457 K€,
- le projet COOLIDGE pour 5 491 K€,
- le projet COOLIDGE RESPIN pour 268 K€

Les subventions d'exploitation incluent une subvention de la région pour l'embauche d'un apprenti et les subventions de l'ANRT.

Les autres produits sont composés principalement de gains de change sur des opérations de nature commerciale.

5.3 Dotations aux amortissements sur immobilisations

Ventilation des dotations de l'exercice (K€)	Amortissements linéaires
Frais étab.rech.développ.	3 791
Autres immob.incorporelles	746
sur immobilisations incorporelles	4 537
Instal.techniques matériel outillage indus.	1 008
Instal.générales agenc.aménag.divers	26
Matériel de bureau informatique mobilier	166
sur immobilisations corporelles	1 200
TOTAL GENERAL	5 737

Les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles sur l'exercice 2019 concernent :

- les frais de développement et les licences tiers (IP) de la technologie BOSTAN pour 3 594 K€. La technologie Bostan est entièrement amortie au 31 décembre 2019.
- les frais de développement et les licences tiers (IP) de la technologie COOLIDGE pour 869 K€, (amortissement à compter du 1^{er} novembre 2019)
- le design de cartes et logiciels R&D pour 74 K€

5.4 Résultat financier

RESULTAT FINANCIER (K€)	Exercice 2019
Gains de change	35
Autres produits financiers	16
Produits financiers	51
Intérêts préfinancement CIR	-18
Intérêts emprunt obligataire	0
Intérêts emprunts bancaires	-14
Prime de non conversion des OC	0
Pertes de change	-13
Provision sur immobilisations financières	-490
Autres charges financières	0
Charges financières	-535
Résultat financier	-484

Les autres produits financiers concernent la provision comptabilisée en 2017 sur les dépôts de garantie des anciens locaux. La provision n'ayant plus lieu d'être, elle a été reprise.

Les intérêts concernent le préfinancement du CIR pour l'année 2019, ainsi que les intérêts de l'emprunt bancaire souscrit auprès du CIC.

Les provisions sur immobilisations financières concernent l'avance de trésorerie faite à la filiale américaine en 2019 à hauteur de 490 K€.

5.5 Résultat exceptionnel (PCG Art. 831-2/13)

RESULTAT EXCEPTIONNEL (K€)	Exercice 2019
Subventions	1 895
Boni sur rachat d'actions propres	59
Reprise provision pour risques et charges	68
Autres produits exceptionnels	3
Produits exceptionnels	2 025
Charges sur opérations de gestion	-58
Charges sur opérations en capital	
VNC immobilisations cédées	-16
Mali sur rachat d'actions propres	-2
Dotations aux amortissements et provisions	-60
Charges exceptionnelles	-136
Résultat exceptionnel	1 889

Les produits exceptionnels concernent :

- les subventions relatives aux projets subventionnés à hauteur de 1 895 K€ pour 2019
- une plus-value de 59 K€ constatée suite aux opérations liées au contrat de liquidité
- la provision concernant le solde de 58 K€ à percevoir de la subvention Capacités, remis en cause, puis définitivement non versé. La provision a donc été reprise.
- la reprise de la dotation exceptionnelle de 10 K€ concernant la provision sur la valorisation des actions du contrat de liquidité.
- des produits sur exercices antérieurs pour 3K€

Les charges exceptionnelles concernent :

- le solde de 58 K€ de la subvention Capacités non perçu
- les dépôts de garantie des anciens locaux pour 16 K€
- une perte de 2 K€ constatée suite aux opérations liées au contrat de liquidité
- des dotations exceptionnelles aux provisions pour 60 K€

6. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

6.1 Rémunération des dirigeants

La rémunération des dirigeants correspond à l'ensemble des rémunérations dues aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance.

REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS (K€)	
	Exercice 2019
Salaires et autres avantages à court terme (1)	420
Indemnités de fin de contrat	
Avantages postérieurs à l'emploi	
Autres avantages à long terme	
Total :	420

(1) Inclut les salaires bruts, rémunérations, primes, et honoraires versés à travers des conventions de prestations de services ou de management.

6.2 Effectif moyen

EFFECTIFS MOYENS	31 décembre 2019
Cadres	72
Employés	2

Effectifs moyens	74
-------------------------	-----------

6.3 Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 80 K€, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 80 K€
- services autres que la certification des comptes : néant

6.4 Engagements hors-bilan

Engagements donnés par KALRAY

Nantissements

ENGAGEMENTS FINANCIERS (K€)	au 31 décembre 2019	au 31 décembre 2018
<u>Engagements donnés</u>		
Nantissements de fonds de commerce	243	331
Engagements donnés	243	331

Ces engagements sont relatifs à des emprunts auprès des établissements de crédit.

Crédits- baux au 31 décembre 2019

CREDIT-BAUX (K€)	Matériel informatique Exercice 2019
Valeur d'origine	45
Redevances payées	
cumul exercices antérieurs	26
exercice	15
Total	41
Redevances restant à payer	
à un an au plus	4
entre 1 et 5ans	-
Total	4
Valeur résiduelle	
entre 1 et 5ans	-
Total	-
Montant en charges sur l'exercice	15

Engagement en matière de pensions et retraite (PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice. Le montant estimé de cette indemnité est de 89 K€.

Indemnités de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant (K€)
de 50 à 65 ans	moins d'un an à 15 ans	22
moins de 50 ans	plus de 15 ans	67
Engagement total		89

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 65 ans
- turnover démissions : non cadres = 1,67%, cadres = 6,40%
- taux de revalorisation des salaires : 2%
- taux d'actualisation : 0,76% (taux moyen des obligations d'Etat)

Autres engagements

L'accord ES3CAP prévoit une clause de retour financier à compter de 2027 en fonction du chiffre d'affaires réalisé par Kalray. Compte tenu des perspectives lointaines de déclenchement de la clause, il est actuellement impossible de déterminer une provision pour risques avec fiabilité post 2027.

6.5 Informations relatives aux parties liées

Les parties liées avec lesquelles des transactions sont effectuées incluent les entités qui détiennent directement ou indirectement une participation dans la Société.

Prestations de services et contrats de management avec les membres du directoire et du conseil de surveillance

Parties liées : Mme Anne Gabrot, M. Eric Baissus, M. Gilles Delfassy, M. Eric Bantegnie.

Voir 6.1

Accord de licence

Partie liée : CEA – Commissariat à l'Energie Atomique

La charge comptabilisée au titre de l'exercice 2019 s'élève à 100 k€ (100 k€ HT au titre de 2018).